

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071427954

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

071426352 273021800

Section 1. Identification

SGH Identificateur du produit	:	Trim & Trim II Liquid
Autres moyens d'identification	:	Non disponible.
Code produit	:	0921090, 0921091, 0921900, 0921903, 0921905, 0921906, 0921909, 0921914, 0921915
Type du produit	:	Liquide.
Utilisation du produit	:	Produits dentaires

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur	:	Keystone Industries 52 West King Street Myerstown, PA 17067 (856) 663-4700
Numéro de téléphone d'urgence (avec heures d'opération)	:	(800) 535-5053

Section 2. Identification des dangers

Statut HCS / OSHA	:	Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.
Classification de la substance ou du mélange	:	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (dermique) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION DES YEUX - Catégorie 2A SENSIBILISATION DE LA PEAU – Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION (foetus) - Catégorie 1B TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) (Des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE) - Catégorie 2 Pourcentage du mélange constitué d'ingrédient(s) de toxicité inconnue : 87,1%

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

- : Danger
- : Liquide et vapeurs inflammables.
- Toxique au contact de la peau ou en cas d'inhalation.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Provoque de graves irritations oculaires.
- Provoque une irritation cutanée.
- Peut causer une réaction cutanée allergique.
- Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
- Susceptible de nuire à la fertilité.
- Susceptible de provoquer le cancer.
- Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition.

Déclarations de mise en garde

Prévention

- : Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Porter des gants de protection. Porter protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prenez des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver le conteneur bien fermé. À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir hors de la zone de travail.

Réponse

- : Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien. En cas d'exposition ou si concerné : Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver avec de l'eau et du savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Stockage

- : Garder dans un endroit fermé à clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

Élimination

- : Éliminer le récipient et contenu conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés par ailleurs

- : Aucun connu.

Section 3. Composition/informations sur ingrédients

Substance/mélange : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS/autres identifiants

Numéro CAS : Sans objet.

Peut contenir un ou plusieurs des composants suivants dans des quantités considérées comme dangereuses :

Ingrédient nom	Numéro CAS	Numéro CE	%
Isobutyl méthacrylate	97-86-9	202-613-0	≥ 75 à ≤90
Phtalate de dibutyle	84-74-2	201-557-4	≤10
N,N-diméthyl-p-toluidine	99-97-8	202-805-4	≤4

Toute concentration indiquée dans une plage est de protéger la confidentialité ou est due à la variation du lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont listés dans Section 8.

Section 4. Mesures de premiers secours

Description des nécessaire mesures de premier secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Consulter un médecin. Si nécessaire, Appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peut apparaître plus tard. Il peut être nécessaire de mettre la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, Appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire. Laver les vêtements avant réutilisation. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

- Ingestion** :
- Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers, le cas échéant.
 - Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez de petites quantités d'eau à boire. Arrêtez si la personne exposée se sent malade, car le vomissement peut être dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur avis contraire du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures n'entrent pas dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, Appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** :
- Provoque de graves irritations oculaires.
- Inhalation** :
- Toxique si inhalé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** :
- Toxique au contact de la peau. Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction cutanée allergique.
- Ingestion** :
- Nocif en cas d'ingestion.

Surexposition signes/symptômes

- Contact avec les yeux** :
- Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** :
- Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
irritation des voies respiratoires
la toux
- Contact avec la peau** :
- Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
rougeur
irritation
- Ingestion** :
- Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** :
- En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent apparaître plus tard. Il peut être nécessaire de mettre la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** :
- Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** :
- Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Voir informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un produit chimique sec, CO₂, de l'eau pulvérisée (du brouillard) ou mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Dangers spécifiques résultant du produit chimique** : Liquide et vapeurs inflammables. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur / le gaz est plus lourd que l'air et se répandra le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Le ruissellement dans les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion.
- Produits de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
- Actions de protection spéciales pour les pompiers** : Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque intégral sous pression.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer zones environnant. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher dans la matière déversée. Fermer toutes les sources d'inflammation. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone de danger. Ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols. Assurer une ventilation appropriée. Porter approprié respirateur lors de la ventilation est insuffisante. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".
- Précautions environnementales** : Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Les petits déversements** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.
- Déversements importants** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'approcher en amont du vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir la Section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir la Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage**Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (Voir section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée ne doivent pas être employées dans un processus dans lequel ce produit est utilisé. Éviter d'exposer - obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Éviter d'exposer pendant la grossesse. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols. Ne pas ingérer. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter approprié respirateur lors de la ventilation est insuffisante. Ne pas pénétrer les zones de stockage et espaces confinés à moins d'être suffisamment ventilé. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker et utiliser éloignées de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, des surfaces chaudes, ou des sources d'inflammation. Utiliser de l'équipement électrique (de ventilation, d'allumage et matière manipulation) équipement. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le conteneur.
- Conseil sur d'hygiène général professionnelle** : Il est interdit de manger, boire et fumer dans toutes les zones où cette matière est manipulée, stockée ou traitée. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrée dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.

- Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** :
- Stocker conformément aux règlements locaux. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10), des aliments et des boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Maintenez le conteneur fermé et rendu étanche jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs sans étiquette. Utiliser des récipients appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Mesures de contrôle d'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ingrédient nom	Limites d'exposition
Phtalate de dibutyle	OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989). MPT : 5 mg/m ³ 8 heures. ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015). MPT : 5 mg/m ³ 8 heures. NIOSH LER (États-Unis, 10/2013). MPT : 5 mg/m ³ 10 heures. OSHA LEP (États-Unis, 2/2013). MPT : 5 mg/m ³ 8 heures.
N,N-diméthyl-p-toluidine	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). MPT : 0,5 ppm 8 heures

- Contrôles techniques appropriés** :
- Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Utiliser des enceintes de traitement, et une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

- Contrôles d'exposition de l'environnement** :
- Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer que les contrôles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir hors de la zone de travail. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

- Protection des yeux/du visage** :
- Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : chimique lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau

- Protection des mains** : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En respectant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifiez durant l'utilisation si les gants ont encore leurs propriétés de protection. Il est à noter que la durée de temps jusqu'à ce que le matériau des gants se perce peut varier pour chaque matériau de gant et pour les gants de différents fabricants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. Lorsqu'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.
- Autres protection cutanée** : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un bon ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Âcre.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : 155°C (311°F)
- Point d'éclair** : Système fermé : 45°C (113°F)
- Taux d'évaporation** : 0,5 (acétate butylique = 1)
- Inférieure et supérieure explosif (inflammable) limites** : Inférieure : 1,8%
Supérieure : 8,2%
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : 4,91 [Air = 1]
- Densité relative** : 0,9
- Solubilité** : Non disponible.
- Solubilité dans l'eau** : Non disponible.
- Coefficient de partage : n-octanol/eau** : Non disponible.
- Auto-inflammation température** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucun spécifique données de test relatives au réactivité disponibles pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, réactions dangereuses ne se produira pas.
- Conditions à éviter** : Éviter toute source d'inflammation (étincelle ou flamme). Do not pressurize, cut, weld, solder, drill, grind or expose empty containers to heat ou sources d'inflammation. Ne pas laisser vapeur pas s'accumuler dans des zones basses ou confinées.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Phtalate de dibutyle	DL50 Orale	Rat	7499 mg/kg	-
N,N-diméthyl-p-toluidine	CL50 Inhalation vapeur	Rat	1400 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	980 mg/kg	-

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP
N,N-diméthyl-p-toluidine	-	2B	-

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Isobutyl méthacrylate	Catégorie 3	Sans objet.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
N,N-diméthyl-p-toluidine	Catégorie 2	Non déterminé	Non déterminé

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigu potentiel sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.
- Inhalation** : Toxique si inhalé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Toxique au contact de la peau. Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction cutanée allergique.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
irritation des voies respiratoires
la toux
- Contact avec la peau** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
rougeur
irritation
- Ingestion** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
Susceptible de nuire à la fertilité.
Peut causer des dommages à un enfant en gestation.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**Exposition à court terme**

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
- Effets différés potentiels** : Non disponible.

Une exposition à long terme

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
- Effets différés potentiels** : Non disponible.

Effets chronique potentielle sur la santé

Non disponible.

- Général** : Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition. Une fois sensibilisé, une réaction allergique sévère est possible en cas d'exposition répétée à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Téragénicité** : Peut causer des dommages à un enfant en gestation.
- Effets sur le développement** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Effets sur la fertilité** : Susceptible de nuire à la fertilité.

Mesures numériques de toxicité**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	ETA valeur
Orale	305,6 mg/kg
Dermique	916,7 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	9,167 mg/l

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
Phtalate de dibutyle	Aigu CE50 3,4 µg/l Eau de mer	Algues - Gymnodinium breve	96 heures
	Aigu CE50 2990 µg/l Eau fraîche	Daphnies - Daphnia magna :	48 heures
	Aigu CL50 480 µg/l Eau fraîche	Poisson - Lepomis macrochirus Immature (Oisillon, Nouveauné, Sevré)	96 heures
	Chronique NOEC 210 µg/l Eau fraîche	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 500 µg/l Eau fraîche	Daphnies - Daphnia magna :	21 jours
	Chronique NOEC 25 µg/l Eau fraîche	Poisson - Danio rerio - Embryon	5 semaines
N,N-diméthyl-p-toluidine	Aigu CL50 46000 µg/l Eau fraîche	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	LogPow	FBC	Potentiel
Isobutyl méthacrylate	2,95	-	faible
Phtalate de dibutyle	4,46	165,96	faible
N,N-diméthyl-p-toluidine	1,729	33	faible

Mobilité dans le sol

Sol/eau coefficient de partition (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations d'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Vapeur de résidus de produit peut créer un hautement inflammable ou atmosphère explosive dans le conteneur. Ne pas couper, souder ou moudre à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts.

États-Unis - RCRA Toxique déchet dangereux "U" Liste

Ingrédient	N° CAS	Statut	Numéro de référence
Phtalate de dibutyle; Acide 1,2-benzenedicarboxylique, ester dibutylrique	84-74-2	Répertorié	U069

Section 14. Informations de transport

	DOT Classification	TDG Classification	Classification du Mexique	ADR/RID	IMDG	IATA
N° UN	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
Nom d'expédition approprié UN	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (isobutyl méthacrylate)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (isobutyl méthacrylate)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (isobutyl méthacrylate)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (isobutyl méthacrylate)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (isobutyl méthacrylate)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (isobutyl méthacrylate)
Classes de danger pour le transport	3	3 	3	3 	3 	3
Groupe d'emballage	III	III	III	III	III	III
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui	Non.
Informations supplémentaires	<p>Ce produit peut être reclassé comme "Liquide Combustible," à moins qu'il ne soit transporté par bateau ou avion. Les emballages non volumineux (inférieurs ou égaux à 119 gal) de liquides combustibles ne sont pas réglementés comme des matières dangereuses dans des tailles d'emballage inférieures à la quantité à déclarer du produit.</p> <p>Reportable quantity 118,34 lbs./ 53,728 kg [15,77 gal / 59,698 L] Les tailles d'emballage</p>	<p>Produit classée selon les articles suivants du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2,18 à 2,19 (Classe 3), 2,7 (Marque de polluant marin).</p> <p>La marque de polluant marin n'est pas requise lors du transport par route ou par rail.</p>	-	<p>Le marquage de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requis lors du transport dans des quantités ≤5 L ou ≤5 kg.</p> <p>Dispositions spécial 640 (°C)</p> <p>Code du tunnel (D/E)</p>	<p>La marque de polluant marin n'est pas requis lors du transport dans des quantités ≤5 L ou ≤5 kgk</p>	<p>La marque de substance dangereuse pour l'environnement peut apparaître si elle est requise par d'autres réglementations de transport.</p>

	expédiées en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de quantité à déclarer pour le transport.					
--	---	--	--	--	--	--

- Précautions particulières pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

- Règlement fédéral américain** :
- TSCA 8(a) PAIR:** oxybenzone; MEHQ
 - TSCA 8(a) CDR Exempte/ Exemption partielle** : Non déterminé
 - États-Unis inventaire (TSCA 8b)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 307** : phtalate de dibutyle
 - Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311** : phtalate de dibutyle
- Loi sur l'assainissement de l'air Section 112 (b) Dangereux Polluants Atmosphériques (HAPs)** : Répertoire
- Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I** : Non répertorié
- Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe II** : Non répertorié
- DEA Liste I Produits chimiques (Précurseurs chimiques)** : Non répertorié
- DEA Liste II Produits chimiques (Produits chimiques essentiels)** : Non répertorié
- SARA 302/304**
Composition/informations sur ingrédients
 Non produit étaient trouvé.
- SARA 304 RQ** : Sans objet.
- SARA 311/312**
Classification : Danger d'incendie
 Immédiat (aiguë) risque pour la santé
 Danger différé (chronique) pour la santé

Composition/informations sur ingrédients

Nom	%	Danger d'incendie	Décharge de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
Isobutyl méthacrylate	> 75 à < 90	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Phtalate de dibutyle	≤ 10	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.
N,N-diméthyl-p-toluidine	≤ 4	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Oui.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Forme R - Exigences de déclaration	Phtalate de dibutyle	84-74-2	≤ 10
Notification des fournisseur	Phtalate de dibutyle	84-74-2	≤ 10

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie et redistribution de la FDS doit inclure la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS redistribuées par la suite.

Règlements des États

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés : PHTALATE DE DIBUTYLE
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés : Di-n-butyl phthalate; Acide 1,2-benzenedicarboxylique, ester dibutylique
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés : DI-N-BUTYL PHTHALATE; ACIDE 1,2-BENZENEDICARBOXYLIQUE, ESTER DIBUTYLIQUE ; ISOBUTYLMÉTHACRYLATE; ACIDE 2-PROPENOÏQUE, 2-METHYL-, 2-METHYLPROPYL ESTER
- Pennsylvania** : Les composants suivants sont répertoriés : ACIDE 1,2-BENZENEDICARBOXYLIQUE, ESTER DIBUTYLIQUE

Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant des anomalies congénitales ou d'autres dommages du système reproducteur.

Ingrédient nom	Cancer	Reproduction	Aucun significatif risque niveau	Niveau de dosage maximal acceptable
Phtalate de dibutyle	Non.	Oui.	Non.	Oui.
N,N-diméthyl-p-toluidine	Oui.	Non.	Non.	Non.

Inventaire canadien : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Règlements internationaux

- International listes** :
- Australie inventaire (AICS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de la Chine (IECSC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Japan Inventaire (ENCS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Japan Inventaire (ISHL)** : Non déterminé.
 - Corée inventaire** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Malaysia Inventaire (EHS Registre)** : Non déterminé.
 - Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZOIC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire des Philippines (PICCS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TSCI)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Turkey inventaire : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Produits chimiques de l'Annexe I de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Section 16. Autres informations

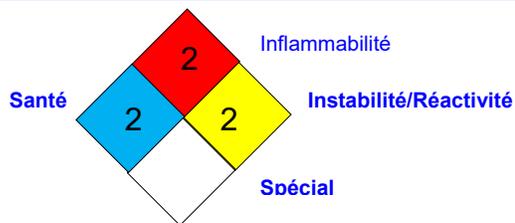
Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail (U.S.A.)

Santé	*	2
Inflammabilité		2
Risques physiques		2
Protection personnelle		

Prudence : Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (É.U.)



Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression	:	5/25/2016
Date de publication / Date de révision	:	5/25/2016
Date de la précédente édition	:	Aucune validation préalable
Version	:	1
Légende des abréviations	:	ETA = Estimation de la toxicité aiguë BCF = Facteur de bioconcentration SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien IBC = Conteneur en vrac intermédiaire IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("Marpol" = pollution marine) UN = United Nations

Références : Non disponible.

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

À notre connaissance, les informations contenues dans ce est exactes. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur du produit	Cyramza™
Autres moyens d'identification	
Code d'article	VL7721, VL7678, VL7669
Numéro LY	LY3009806
Utilisation recommandée	Pharmaceutique
Restrictions recommandées	Aucun connu.
Informations sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de l'entreprise	Eli Lilly and Company
Adresse	Lilly Corporate Center Indianapolis, IN 46285 États-Unis
Téléphone	Téléphone : +1-317-276-2000
E-mail	lilly_msds@lilly.com
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC : +1-800-424-9300

2. Identification de danger

Risques physiques	Non classifié.
Risques pour la santé	Non classifié.
Dangers définis par l'OSHA	Non classifié.
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucun.
Mention d'avertissement	Aucun.
Mentions de danger	Le mélange ne satisfait pas aux critères de classification.
Déclaration de mise en garde	
Prévention	Non disponible.
Réponse	Non disponible.
Stockage	Non disponible.
Élimination	Non disponible.
Danger(s) pas ailleurs classé (HNOC)	Aucun connu.
Information supplémentaire	Aucun.

3. Composition / informations sur ingrédients

Mélanges			
Nom Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Ramucirumab		SO	1

Commentaires sur la composition Les composants restants de ce produit ne sont pas dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux niveaux à déclarer.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation	Appeler un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Contacter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Contact avec les yeux	Se rincer la bouche avec de l'eau. Contacter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés	Non disponible.
Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un agent compatible avec l'incendie en cours.
Agents d'extinction inappropriés	Non disponible.
Dangers spécifiques résultant du produit chimique	Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûle pas.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Porter un équipement de protection adapté.

6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Non disponible.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau. Utiliser des matériaux absorbants/adsorbants pour solidifier les liquides. Nettoyer rapidement en balayant ou en passant l'aspirateur. Voir la section 8 de la FDS pour l'équipement de protection individuelle.
Précautions environnementales	Pas de précautions particulières.

7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit. Voir la section 8 de la FDS pour l'équipement de protection individuelle.
Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Conserver au réfrigérateur Stocker à : 2 à 8 °C. Ne laissez pas le matériau geler. Ne pas secouer le matériau. Protéger de la lumière.

8. Contrôles de l'exposition / protection personnelle

Limites d'exposition

professionnelle

Lilly (LEG)

Composants

Ramucirumab

Type

MPT (12 heures)

MPT (8 heures)

Valeur

110 ug/m³

165 ug/m³

Valeurs limites biologiques

Directives d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Limites d'exposition professionnelle (OEL) : Non établi

Pratiques de manutention confinées préférées. Si une manipulation à l'air libre est nécessaire, utiliser des mesures de contrôle (c.-à-d. enceinte ventilée, ventilation par aspiration locale) pour maintenir les niveaux atmosphériques en dessous du niveau d'exposition professionnelle (OEL).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection avec écrans latéraux sont recommandées. En cas d'éclaboussures ou d'opérations poussiéreuses, porter des lunettes/un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains

Autre

Gants résistants aux produits chimiques.

Bien qu'il ne soit pas prévu que les anticorps monoclonaux soient facilement absorbés par la peau, porter des gants et un revêtement corporel imperméables (c'est-à-dire une blouse de laboratoire) pour minimiser le contact avec la peau.

Protection respiratoire

Non requis dans des conditions normales pour les activités de manipulation de liquides. En cas de manipulation de poudres, envisager une protection respiratoire appropriée pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous du niveau d'exposition professionnelle (OEL).

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène générales

Non disponible.

Les contrôles techniques doivent être utilisés comme principal moyen de contrôler les expositions sur le lieu de travail. Suivre de bonnes pratiques d'hygiène au travail telles que se laver les mains après avoir manipulé ce produit.

Cette substance est un anticorps monoclonal. D'après les propriétés biophysiques et les caractéristiques d'absorption des anticorps monoclonaux, les voies d'exposition orale et cutanée ne sont pas considérées comme pertinentes sur le plan professionnel et la biodisponibilité potentielle par inhalation est minime.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Clair à opalescent.
État physique	Liquide.
État	Solution aqueuse.
Couleur	Liquide légèrement jaune à incolore.
Odeur	Non disponible.
Seuil d'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
plage	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieures/inférieures	
Limites d'inflammabilité - inférieur (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite explosive - inférieure (%)	Non disponible.
Limite explosive - supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	Non disponible.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Pas de propriétés comburantes.
pH en solution aqueuse	Neutre

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif à l'eau.
Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Aucun dans des conditions normales.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Sans objet.
Corrosion / irritation cutanée	En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.
Lésions graves oculaires / irritation oculaire	En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.
Sensibilisation respiratoire ou de la peau	
Sensibilisation respiratoire	En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.
Sensibilisation cutanée	En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.

Mutagenicité cellulaire germinale Cette substance est un anticorps monoclonal. Il ne possède pas de potentiel mutagène. Aucun test de mutagenicité n'a été effectué.

Cancérogénicité Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucune donnée disponible. Non répertorié par IARC, NTP, ACGIH ou OSHA. En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.

Monographies du IARC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Non répertorié.

Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non répertorié.

EU. Rapport du programme national de toxicologie (NTP) sur les agents cancérogènes

Non répertorié.

Toxicité reproductrice

Aucune donnée disponible.

Le VEGF est un médiateur essentiel de l'angiogenèse qui se produit à plusieurs étapes du cycle de reproduction féminin, de la grossesse et du développement embryo-fœtal. Il a été démontré que l'interférence de la signalisation du VEGF par l'utilisation de modèles transgéniques (par exemple, des souris knock-out), des anticorps non exclusifs contre le VEGF ou ses récepteurs contre le VEGFR-2 bloquent l'angiogenèse et le fonctionnement ou le développement de tissus essentiels à la reproduction et au développement des mammifères. Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Des études animales ont rapporté les effets suivants : Effets sur les reins. (glomérulonéphrite) Modifications ovariennes. (minéralisation folliculaire) (substance médicamenteuse) (intraveineuse)

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sans objet.

Danger d'aspiration

Informations supplémentaires

Effets rapportés avec administration thérapeutique : Risque accru d'hémorragie, événements thromboemboliques artériels (ETA) graves, y compris infarctus du myocarde, arrêt cardiaque, accident vasculaire cérébral, ischémie cérébrale, incidence accrue d'hypertension sévère.

Cette substance est un anticorps monoclonal. D'après les propriétés biophysiques et les caractéristiques d'absorption des anticorps monoclonaux, les voies d'exposition orale et cutanée ne sont pas considérées comme pertinentes sur le plan professionnel et la biodisponibilité potentielle par inhalation est minime.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Non disponible.

Autres effets indésirables

Non disponible.

13. Considérations d'élimination

Directives pour l'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

14. Informations de transport

DOT

Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme marchandise dangereuse.

Transport en vrac

Non disponible.

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

15. Informations réglementaires

Règlement fédéral américain

Ce produit n'est pas connu pour être un "produit chimique dangereux" tel que défini par la norme de communication des risques OSHA, 29 CFR 1910.1200.

Loi sur le contrôle des substances toxique (TSCA)**TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)**

Non réglementé.

Liste des substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302.4)

Non répertorié.

SARA 304 Avis de libération d'urgence

Non réglementé.

Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non répertorié.

Loi de 1986 sur la modifications et la réautorisation du Superfund (SARA)**Autre fédéral****SARA 313 (Déclaration au TRI)**

Non réglementé.

Autres réglementations**fédérales****Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAPs)**

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112(r) Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

Loi sur la salubrité de l'eau Non réglementé.**potable (SDWA)****Inventaires internationaux****Pays(s) ou région**

Canada

Canada

États-Unis et Porto Rico

Nom de l'inventaire

Liste intérieure des substances (DSL)

Liste extérieure des substances (NDSL)

Inventaire de la loi sur le contrôle des

substances toxiques (TSCA)

Inventaire (oui/non)*

Non

Non

Non

*Un "Oui" indique que ce produit est conforme aux exigences d'inventaire administrées par le ou les pays gouvernants

Un "Non" indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas répertoriés ou exemptés de l'inscription sur l'inventaire administré par le gouvernement pays(s).

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision**Date de publication**

11-20-2014

Date de révision

09-19-2019

Version n°

07

Liste des abréviations

LEG : Directive d'exposition de Lilly.

MPT : Moyenne pondérée dans le temps

Avis de non-responsabilité

À la date de publication, nous fournissons les informations disponibles relatives à la manipulation de ce matériau sur le lieu de travail. Toutes les informations contenues dans ce document sont proposées avec la conviction de bonne foi qu'elles sont exactes. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME CRÉANT UNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE (Y COMPRIS LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER). En cas d'incident indésirable associé à ce matériau, cette fiche de données de sécurité n'est pas destinée à remplacer la consultation d'un personnel dûment formé. Cette fiche de données de sécurité n'est pas non plus destinée à remplacer la documentation sur le produit qui peut accompagner le produit fini.

Pour plus d'informations, contact :

Eli Lilly and Company

Communication des risques

+1-317-651-9533

Informations sur la révision

Manutention et entreposage : Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités